

LIÈGE - EXCLUSIF

# Luc Partoune, CEO de Liege Airport, est licencié pour faute grave !

La mission « antifraude » a révélé des soupçons de corruption, d'emplois fictifs, marchés publics bidons...

**C**oup de tonnerre dans le ciel de Liege Airport. Un conseil d'administration, initialement prévu vendredi, s'est réuni en urgence ce mardi soir. Avec un point très sensible sur la table : le licenciement de Luc Partoune, le CEO. Et la sentence est tombée : l'intéressé est licencié pour faute grave. Le vote du CA était unanime. En cause, des infractions potentielles extrêmement graves relevées par la mission Forensic (antifraude) menée par Deloitte au sein de l'aéroport liégeois.

Un conseil d'administration s'est tenu en urgence à Liege Airport ce mardi soir. En cause : les premiers éléments révélés par la mission « antifraude » de Deloitte. Selon nos informations, ce rapport Forensic commandé par

Nethys a mis le doigt sur plusieurs choses anormales portant sur les années de 2017 à 2020. Il

**La mission « forensic » menée par Deloitte a relevé une quarantaine d'infractions potentielles graves. Le CA, convoqué en urgence, a tranché**

aurait ainsi une bonne quarantaine d'infractions potentielles qui ont été relevées. Et pas des moindres, puisque l'on parle d'emplois fictifs, de marchés publics truqués avec des contrepar-

ties pour Luc Partoune et/ou son entourage, de corruption. Toujours d'après nos informations, le CEO Luc Partoune est éclaboussé par de nombreux éléments. Dont des contreparties (voyages en jet privé, des appartements vendus moins cher, des caisses de très grands vins, etc.) en échange de l'attribution de marché. Mais ce n'est pas tout puisque ce qu'il convient d'appeler un véritable système de racket auprès des entreprises opérant à l'aéroport a été mis au jour.

## LE CA AVANCÉ EN URGENCE

Un comité d'audit de Liege Airport s'est tenu ce lundi pour prendre connaissance des premiers éléments de la

mission Forensic de Deloitte. Mission qui a donc pointé des irrégularités. Or, à partir du moment où la faute grave a été constatée, on a trois jours pour licencier une personne pour le motif de la faute grave. C'est pourquoi le conseil d'administration qui devait se tenir vendredi a donc été avancé à ce mardi.

À l'issue de ce CA, le vote fut unanime : Luc Partoune est licencié pour faute grave.

## DÉJÀ UNE TRANSACTION PÉNALE À 120.000 €

Rappelons qu'en 2009, Luc Partoune, le directeur général de l'aéroport de Bierset a déjà été accusé de faux en écritures, de détournements et d'abus de bien social, notamment

pour des factures, endossées par la société, pour des frais personnels, des achats de cigares ou d'une cave à vins, ou encore des travaux de jardinage à son domicile. Il a fallu de longs mois pour avaliser l'accord par la cour d'appel de Liège qui a officialisé, en 2019, une transaction financière à hauteur de 120.000 €.

## REFUS DE BAISSER SON SALAIRE

Le CEO de Liege Airport avait également défrayé la chronique par rapport à son salaire. Ce dernier touchait en effet pas moins de 430.000 euros et refusait qu'il soit raboté à 260.000 €, comme prévu par le décret « gouvernance » qui limite les rémunérations des dirigeants des entreprises publiques. Refusant cette baisse forcée, Luc Partoune avait carrément cité son propre employeur — qui, forcé, avait limi-

té son salaire — devant le tribunal du travail. Il réclamait non seulement des arriérés de rémunération, mais aussi des dommages et intérêts. La justice l'a débouté en avril dernier.

En attendant, c'est le directeur général adjoint Frédéric Jacquet, ancien chef de cabinet du ministre wallon Jean-Luc Crucke, qui va prendre le relais. Désormais, la priorité sera de mettre rapidement en place une procédure ouverte, transparente et professionnelle pour trouver un nouveau CEO pour l'aéroport liégeois. Les trois actionnaires (Nethys-Ethias, la Wallonie via la Sowaer et les Aéroports de Paris) se disent en phase pour soutenir Liege Airport, considéré comme une priorité et un pôle de développement économique pour Liège et toute la Wallonie.

GASPARD GROSJEAN



Luc Partoune a été licencié pour faute grave: le vote du CA était unanime! © Belga.

COIFFER À DOMICILE RESTERA INTERDIT

## Une loge privée chez son coiffeur, avenue Louise, pour la reine Mathilde

Ce mardi après-midi, une dernière réunion se tenait entre les autorités politiques et sanitaires et le secteur, afin de finaliser le protocole de réouverture des coiffeurs. Un point était de toute façon acquis : les salons de coiffure rouvrent samedi mais le coiffeur ne pourra pas se rendre au domicile des clients.

### AÉRATION ET DÉTECTEURS DE CO<sup>2</sup>

Résultat : la reine Mathilde, habituée à se faire coiffer chez elle en invitant au palais son coiffeur préféré, Frédéric Van Espen, va devoir faire le déplacement elle-même, jusqu'à son salon de coiffure situé avenue Louise. Ce ne serait pas une première mais c'est plutôt rare dans son chef.

Cela dit, elle pourra s'y faire coiffer en toute discrétion. Dans la Maison Didier & Rosalinde, le client peut être reçu dans une loge privée. Ce sera très vraisemblablement le cas pour la reine Mathilde qui n'aura donc pas besoin de traverser tout le salon ni de déambuler parmi les clients, pour trouver

son fauteuil. La loge en question se situe juste derrière la réception, ça a été pensé pour.

La Maison, qui termine quelques travaux de rénovation et de peinture, bénéficie depuis toujours d'un système d'aération double flux (avec une grosse machinerie en sous-sol) qui permet une bonne ventilation des lieux et une diminution des risques de contamination par le Covid.

« Nous avons acheté aussi trois détecteurs de CO<sup>2</sup> pour nous assurer que la ventilation est suffisante », ajoute M. Van Espen.

### CARNET DE RENDEZ-VOUS REMPLI!

« Comme nos trois salles d'esthétique sont toujours à l'arrêt, nous allons les occuper pour coiffer. Nous pourrions donc accueillir une centaine de clients par jour, presque autant qu'en temps normal, tout en garantissant les distances de sécurité. Les réservations ont repris : nous sommes déjà complets pour les 10 prochains jours ! »

La reine Mathilde a elle aussi re-



Frédéric Van Espen. © Ph.News

pris ses rendez-vous et a réussi à se trouver une petite place dans ce carnet déjà bien rempli. La Maison a ses priorités.

F. DE H.

MONARCHIE

## Le Palais royal rénové pour les 200 ans du pays

Nos confrères du Soir ont annoncé il y a quelques jours que la Régie des Bâtiments disposait encore d'un montant de 57 millions qui sera affecté à des bâtiments de la capitale. Parmi ces bâtiments, on citait le Palais royal de Bruxelles.

### ÉTUDE EN COURS

Nous avons demandé au secrétaire d'État en charge de cette Régie où en était ce projet. « L'étude est toujours en cours et rien n'est encore décidé. Nous sommes en pleine réflexion », répond Mathieu Michel qui ajoute que, dans le Plan de relance, il y a certains bâtiments énergivores à rénover.

On avait déjà évoqué le Palais de justice de Bruxelles mais il y a aussi la Cour des comptes et le centre logistique de la police fédérale. « Un plan pluri-



Le lieu de travail de Philippe. © Belga

annuel d'investissement est en cours de rédaction. Le Palais royal pourrait être rénové dans le cadre du bicentenaire qui aura lieu en 2030 ». Le secrétaire d'État parle des chaudières, des châssis ainsi que des façades de ce bâtiment qui est le lieu de travail

du roi Philippe, de son épouse et de leurs équipes. Le Palais n'est pas à confondre avec le château de Laeken où nos souverains résident dans l'une des ailes. Là, ce sont les Serres qui sont en mauvais état...

P. N.